



## delai reponse assureur a lettre de contestation avec AR

Par **pyms**, le **22/10/2019** à **09:58**

Suite un sinistre (petit accorchage en voiture), j'ai contesté la repartition des torts proposée par l'assureur en envoyant une lettre avec AR le 18 novembre 2018.

Je n'ai jamais eu de retour, je viens de contacter l'assureur, aucune trace...on recherche dans les archives.

Quels sont les obligations de reponses de l'assureur envers moi dans ce cas ? etant donné sa defaillance, est ce que je peux en tirer profit dans le reglement de ce litige ?

MErci !

Par **Visiteur**, le **22/10/2019** à **10:48**

ET B O N J O U R !